



**PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME
DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE**

SYNTHÈSE DES MÉMOIRES
incluant les faits saillants du forum du 23 mai 2009

Rédigé par :

André Martel et Pascale Therreault
conseiller et conseillère en consultations publiques

Arrondissement de La Cité-Limoilou
Janvier 2010

TABLE DES MATIÈRES

1. LA DÉMARCHE DE CONSULTATION	3
1.1 Mise en contexte	3
1.2 La consultation	3
1.3 Les communications et la documentation.....	4
1.4 Note sur les mémoires et l'objectif du rapport	4
2. SYNTHÈSE DES MÉMOIRES PAR THÈME.....	5
2.1 Commentaires généraux sur le PPU de la colline Parlementaire	5
2.2 L'habitation.....	5
2. 3 La consolidation du bâti.....	6
2.3.1 Commentaires généraux sur le cadre bâti	6
2.3.2 Commentaires par site	7
2.4 Les usages	10
2.4.1 Pour le secteur de la Grande Allée (bars et restaurants)	10
2.4.2 Les autres usages, pour tout le secteur du PPU	10
2.5 Les espaces publics.....	11
2.6 Les transports	11
2.6.1 Commentaires généraux	11
2.6.2 Transports actifs.....	12
2.6.3 Stationnement	12
2.7 Le patrimoine et le Manège militaire.....	12
2.7.1 Le patrimoine.....	12
2.7.2 Le Manège militaire	13
ANNEXE I - SITES POTENTIELS DE REQUALIFICATION.....	14
ANNEXE II - FAITS SAILLANTS DU FORUM DU 23 MAI 2009	15
Thème 1 : L'aménagement et l'animation des espaces publics	15
Thème 2 : Évolution des fonctions et du bâti dans les divers secteurs de la colline Parlementaire	15
ANNEXE III - PPU DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE	17
Mémoires, documents écrits et principaux sujets traités	17

1. La démarche de consultation

1.1 Mise en contexte

En 2008, la Ville s'est donné pour mandat d'étudier, de manière détaillée, le secteur de la colline Parlementaire et ses grandes voies d'accès. Ensemble urbain unique et prestigieux, situé à la jonction de trois quartiers et du parc des Champs-de-Bataille, ce secteur demeure sans conteste un lieu de prestige toujours convoité pour l'implantation de nouveaux projets.

Présentant la vision d'avenir de ce secteur, le Programme particulier d'urbanisme (PPU) est l'outil de prise de décision urbanistique désigné qui, une fois adopté par le conseil municipal, constituera le document de planification afin d'assurer le parachèvement de la colline Parlementaire. Le PPU de la colline Parlementaire permettra de préciser, d'encadrer et d'harmoniser les interventions futures de développement, tant publiques que privées, dans ce secteur.

Les limites du territoire touché par le PPU englobent tous les secteurs riverains de la Grande Allée, depuis le Musée national des beaux-arts du Québec jusqu'à la porte Saint-Louis, du boulevard René-Lévesque, depuis l'avenue Turnbull, jusqu'à l'avenue Honoré-Mercier, et l'ensemble de l'avenue Honoré-Mercier. On trouvera les limites du territoire du PPU à l'annexe I de la présente synthèse des mémoires.

Le Programme particulier d'urbanisme de la colline Parlementaire (PPU) est sous la responsabilité de M. François Picard, conseiller municipal, vice-président du comité exécutif et responsable des dossiers de l'aménagement du territoire. Au plan administratif, l'élaboration du PPU est sous la compétence du Service de l'aménagement du territoire. Le travail s'effectue en collaboration avec la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, ainsi qu'avec la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif qui a pris en charge la tenue de la consultation, la rédaction du rapport du forum tenu en mai 2009 et la synthèse des mémoires.

1.2 La consultation

En mai 2009, le comité exécutif de la Ville de Québec prenait acte des fiches thématiques sur les grands enjeux, les orientations et les pistes d'action potentielles en vue de l'élaboration du PPU de la colline Parlementaire. Également, il autorisait la tenue d'une première consultation publique sur ce sujet.

La démarche consultative vise à permettre de recueillir les opinions à l'égard des grandes pistes d'orientation et des pistes d'action du PPU. Les citoyens, les gens d'affaires, les organismes, les gouvernements, les propriétaires et les promoteurs immobiliers étaient invités à étudier et à commenter les orientations et les pistes d'action lors du forum et/ou à déposer un mémoire.

Ouvert à tous, le forum s'est déroulé le samedi 23 mai 2009. Les participants à l'événement ont discuté et échangé sur les propositions préliminaires à l'égard des différents enjeux. En août 2009, le rapport de consultation de ce forum fut rendu public

après que le comité exécutif en eut pris acte par sa résolution CE-2009-1650. Ce rapport est disponible sur support papier et sur le site Internet de la Ville. On trouvera les faits saillants du rapport de ce forum à l'annexe II de la présente synthèse des mémoires.

En ce qui a trait aux mémoires, toutes les personnes intéressées étaient invitées à transmettre des documents écrits, sous formes d'un mémoire, d'une lettre ou d'un courriel, et ce, jusqu'au 29 juin 2009. Dans les faits, quelques documents ont été déposés et acceptés après cette date. Le présent rapport présente la synthèse de ces mémoires.

1.3 Les communications et la documentation

La population du territoire du PPU a été conviée à participer à la consultation au moyen d'un carton d'invitation distribué en porte-à-porte dans le secteur de la colline Parlementaire. Une conférence de presse a été tenue sur ce sujet le 13 mai 2009. Les conseils de quartier concernés, les organismes du milieu, les responsables des grands événements et les propriétaires non résidants ont reçu le carton d'invitation. Une page spécifique a été créée sur le site Internet de la Ville. Toutes ces communications présentaient la convocation au forum, indiquaient comment se procurer la documentation, précisaient les informations sur la participation au forum et de quelle façon transmettre un mémoire.

Afin de se préparer à la consultation, les citoyens ont pu consulter les fiches thématiques et les questions à discuter sur le site Internet de la Ville ou se les procurer au bureau d'arrondissement de La Cité-Limoilou.

1.4 Note sur les mémoires et l'objectif du rapport

Pas moins de 38 documents furent transmis à la Ville sous formes de mémoires, d'avis, de lettres ou de courriels. De ces documents, 16 sont soumis par des organismes, 4 sont présentés par des firmes d'architectes ou en lien avec le domaine de l'urbanisme et 18 sont déposés par des individus. Ces documents sont rendus disponibles pour le public sur le site Internet de la Ville, dans la page des consultations publiques ou sur support papier à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou. On trouvera la liste des organismes et des personnes qui ont déposé un document écrit à l'annexe III de la présente synthèse des mémoires.

Le présent rapport se veut une synthèse des principales tendances qui se dégagent de la lecture de ces documents. Nous avons regroupé l'information sous sept thèmes : Commentaires généraux sur le PPU de la colline Parlementaire; l'habitation; la consolidation du bâti; les usages; les espaces publics; les transports, et le patrimoine.

Le contenu des mémoires et les résultats du forum serviront à l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme de la colline Parlementaire. Le projet de PPU sera par la suite présenté dans le cadre de la consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en 2010.

2. Synthèse des mémoires par thème

2.1 Commentaires généraux sur le PPU de la colline Parlementaire

Dans au moins 12 mémoires, on formule des commentaires généraux relatifs au statut de siège du gouvernement de la colline Parlementaire, aux orientations, aux objectifs ainsi qu'à la vision globale du PPU.

Ainsi, dans 5 de ces mémoires, on rappelle l'obligation de préserver le caractère prestigieux du Parlement, des institutions gouvernementales et de l'espace culturel de la colline Parlementaire. Dans cette perspective, toute intervention dans le cadre bâti, résidentiel et commercial, doit contribuer non seulement à la consolidation de ce cadre, mais, en premier lieu, concourir à la mise en valeur de l'espace collectif qu'est la colline Parlementaire. Conséquemment, les projets devront faire preuve d'une grande qualité architecturale afin de continuer à créer le caractère particulier de la colline. De plus, l'intégration harmonieuse des vocations institutionnelles et résidentielles que l'on y trouve est importante, car cet aspect contribue également à définir le caractère particulier du secteur (voir notamment Amiot & Bergeron architectes et Comité des citoyens du Vieux-Québec). Parallèlement, il faudra achever le travail amorcé au niveau du mobilier urbain, des œuvres d'art et des parcours piétons. À plusieurs reprises, on rappelle l'importance de conserver l'échelle humaine de la colline Parlementaire.

En ce qui a trait aux orientations et objectifs, il est mentionné dans 4 mémoires que le contenu des documents soumis à la consultation préliminaire est trop large, ce qui empêche de bien comprendre les enjeux et la vision globale d'aménagement souhaité pour la colline Parlementaire. Pour remédier à cette situation, il est suggéré de resserrer, voire diminuer le nombre d'orientations et d'objectifs du PPU. Ceux-ci devraient être précédés d'un texte présentant la vision d'ensemble et les valeurs qui gouvernent la consolidation de la colline Parlementaire. Dans ce même esprit, pour en arriver à une vision intégrée de la colline Parlementaire avec l'ensemble de la ville, il est recommandé d'assurer une cohérence entre les exercices de planification en cours, notamment celui sur le plan de mobilité durable. Il importe également d'identifier au PPU tous les sites à requalifier et non seulement ceux à construire afin d'avoir une vision globale du travail à effectuer. De plus, ne pouvant traiter de façon précise ou définitive tous les sites à développer ou bâtiments à redévelopper, le recours à la consultation publique pour discuter du développement des sites « sensibles » est fortement recommandé dans plusieurs mémoires.

L'annexe III présente la liste des mémoires qui ont traité de ce thème.

2.2 L'habitation

Nous retrouvons des observations à l'égard de l'habitation dans au moins 19 mémoires.

La tendance générale qui se dégage de ces mémoires est de faire du secteur du PPU de la colline Parlementaire un véritable centre-ville habité. Dans cette perspective, il est recommandé d'accroître l'offre de logements et de cibler les familles afin d'assurer un rajeunissement du quartier. Plusieurs suggèrent de recourir à différents moyens pour

varier les clientèles, favoriser la mixité sociale et créer un milieu de vie dynamique. Parmi les moyens suggérés, notons :

- Miser sur la mixité de typologies de logements pour attirer des ménages variés;
- Construire des logements abordables, notamment des coopératives et des OBNL d'habitation;
- Mettre sur pied un programme d'accès à la propriété destiné aux jeunes familles;
- Mettre en place un test de qualité résidentielle pour tout projet qui nécessite une autorisation de la Ville : modification de zonage ou événement (comité de vigilance de l'Îlot Jeanne-d'Arc).

Si certains suggèrent d'autoriser la fonction habitation sur pratiquement tous les sites, quelques-uns soumettent qu'il importe de s'assurer que les conditions permettant la fonction résidentielle soient réunies. Par exemple, un projet résidentiel adjacent à un secteur de bars et de restaurants n'apparaît pas approprié.

L'annexe III présente la liste des mémoires qui ont traité de ce thème.

2.3 La consolidation du bâti

On identifie des commentaires généraux sur la consolidation du bâti dans au moins 25 mémoires, alors qu'on dénombre 54 commentaires relatifs à des sites particuliers.

2.3.1 Commentaires généraux sur le cadre bâti

Parmi les commentaires généraux, certains interlocuteurs suggèrent de ne pas construire systématiquement sur tous les sites disponibles, et ce, afin de consolider la fonction paysagère de la colline. Quelques autres proposent d'emblée de limiter la hauteur des constructions (par exemple, de 6 à 8 étages au sud du boulevard René-Lévesque et 4 étages au nord). Toutefois, la très grande majorité des mémoires aborde la discussion sous l'angle de la définition de critères généraux qui devraient guider l'analyse d'un site et aider à préciser ce que nous recherchons pour favoriser l'intégration d'un projet à son milieu.

Dans certains mémoires, on fait valoir que la construction de sites vacants des quartiers centraux à des fins résidentielles et de bureaux représente un moteur pour l'activité commerciale et les services de proximité. Également, la construction résidentielle dans ces quartiers est perçue comme un outil majeur pour contrer l'étalement urbain (voir notamment Serge Filion-Atelier 21 et Vivre en ville).

Par ailleurs, si des bâtiments offrant des gabarits plus importants peuvent être envisagés, ceux-ci doivent néanmoins respecter l'échelle humaine. L'acceptabilité sociale de ces projets dépend de plusieurs critères. Dans cette perspective :

- La grande qualité architecturale du projet devrait constituer un critère incontournable;
- L'intégration de normes de construction environnementales apparaît comme un élément fort à mettre de l'avant;
- Les projets doivent représenter une contribution au milieu urbain, résoudre des problèmes et prendre en compte des éléments relatifs à la qualité de vie des voisins et des piétons (l'ensoleillement, le contrôle des vents au sol, l'ouverture sur la rue des rez-de-chaussée des bâtiments);

- Il faut résister à l'uniformisation de la réglementation du zonage à l'ensemble du secteur du PPU; par exemple, éviter la fixation d'un gabarit maître, ou encore la protection de bâtiments qui n'auraient pas une réelle valeur historique;
- Le site à développer ou à parachever exige une intervention fine qui tienne compte du milieu d'insertion, du patrimoine environnant, du gabarit du secteur, des fonctions passées et présentes dans l'îlot, du paysage construit, des axes routiers, des espaces publics qui bordent le projet, etc. Les agrandissements de bâtiments doivent faire l'objet de la même attention;
- Les projets ne doivent pas mener à une diminution des éléments marquants auxquels la population est attachée (bâtiments, arbres, places, trame urbaine) ni à la diminution de la qualité de vie des quartiers (Conseil de quartier de Montcalm).

En somme, il faut bien comprendre le milieu, les problèmes à résoudre et ce que l'on souhaite corriger dans la trame urbaine.

L'annexe III présente la liste des mémoires qui ont traité de ce thème.

2.3.2 Commentaires par site

Dans la présente section, nous avons regroupé les principaux commentaires et suggestions des mémoires pour chacun des sites. Toutefois, comme on le constatera, la plupart des sites ont fait l'objet de peu de commentaires. Par ailleurs, pour le lecteur qui souhaite connaître, de façon détaillée, le contenu d'un mémoire sur un site précis, nous avons identifié les mémoires qui en traitent. Pour faciliter la localisation des sites, vous trouverez à l'annexe I la carte des sites à requalifier.

1- Ancien couvent des Dominicains

- Prévoir des critères d'intégration du bâtiment ancien au nouveau bâtiment du Musée;
- Ne pas démolir le couvent, le convertir en projet résidentiel, agrandir le Musée sur son site propre ou sur le site du Manège militaire;
- Ne pas agrandir le Musée sur le site du parc, les plaines sont un site intouchable au plan patrimonial. Le bâtiment des Dominicains ne permet pas de répondre au besoin muséal.

Six mémoires en ont traité : Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, Conseil des monuments et sites du Québec, Géoécologie consultant, Anne Guérette, Francine Jourdain et Serge Roy.

2- Château Saint-Louis

- Ne pas construire en façade, bonifier le dégagement avant en y recréant le jardin d'origine.

Deux mémoires en ont traité : Anne Guérette et Francine Jourdain.

3- Le Montmorency

- Construire en préservant les perspectives visuelles en direction de la maison Louis-Saint-Laurent, l'édifice Guy-Frégault et le Claridge.

Deux mémoires en ont traité : Anne Guérette et Francine Jourdain.

4- Ancien couvent des Franciscaines

- Permettre la fonction résidentielle et les commerces de proximité;
- Autoriser un projet mixte avec les usages culturels dans la chapelle, résidentiel et de bureau.

Deux mémoires en ont traité : Comité des citoyens du Vieux-Québec et Anne Guérette.

5- Îlot De La Chevrotière/De Senezergues

- La fonction résidentielle n'apparaît pas appropriée pour ce site compte tenu de sa proximité avec le secteur des bars et restaurants de la Grande Allée. Par contre, pour résoudre le problème de bruit provenant des bars et des restaurants, on pourrait construire un immeuble non résidentiel sur De La Chevrotière et un immeuble résidentiel sur De Senezergues.

Trois mémoires en ont traité : Conseil des monuments et sites du Québec, Géoécologie consultant et Anne Guérette.

6- Îlot D'Artigny/Saint-Amable

Aucun commentaire.

7- Grand Théâtre

- Construire l'aile supplémentaire sur l'emplacement de la cour intérieure;
- Construire un stationnement étagé sur Saint-Amable;
- Construire du logement le long de Saint-Amable, avec un rez-de-chaussée commercial ou administratif;
- Restructurer le terminus d'autobus;
- Unifier visuellement le parc de l'Amérique-Française et l'esplanade du Grand Théâtre.

Trois mémoires en ont traité : Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, Géoécologie consultant et Francine Jourdain.

8- Îlot Turnbull/René-Lévesque (ancien Jeffery Hale)

- Conserver l'intégrité de l'esplanade;
- Construire sur le terrain adjacent au Centre de jour de l'avenue Turnbull et ne pas construire sur l'esplanade.

Quatre mémoires en ont traité : Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, Géoécologie consultant, Suzanne Cotte et Francine Jourdain.

9- Îlot Berthelot et têtes d'îlots

Aucun commentaire.

10- Édifice Haute-Ville (Delta)

- Mettre de l'avant les propositions du PPU, privilégier la fonction résidentielle, prévoir la mixité des fonctions;
- Destiner le site à l'agrandissement du Centre des congrès;
- Tenir compte du gabarit des bâtiments résidentiels voisins;
- Prévoir un lien visuel et piéton entre le parc Berthelot et le parc Saint-Matthews;

- En façade de l'édifice Haute-Ville, créer un basilaire sur la rue de desserte afin d'amener l'entrée principale directement sur le boulevard René-Lévesque.

Six mémoires en ont traité : Comité des citoyens du Vieux-Québec, Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, Géoécologie consultant, Société du Centre des congrès de Québec, Anne Guérette et Francine Jourdain.

11- Place Québec

- Analyser le projet à la lumière des résultats de la consultation publique sur le plan de construction tenue il y a quelques années;
- S'assurer que le projet fasse la transition entre le bâtiment du Hilton et les édifices au nord de la rue Saint-Joachim;
- Vérifier s'il est nécessaire de construire un immeuble de 12 étages pour assurer une bonne intégration.

Quatre mémoires en ont traité : Comité des citoyens du Vieux-Québec, Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, Géoécologie consultant et Francine Jourdain.

12- Îlot Dauphine

- Ne pas construire sur ce site;
- Utiliser ce site pour renforcer le lien piéton entre la place D'Youville, Les Glacis et le Parlement;
- Préserver les perspectives visuelles.

Six mémoires en ont traité : Comité des citoyens du Vieux-Québec, Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, Géoécologie consultant, Suzanne Cotte, Anne Guérette et Francine Jourdain.

13- Îlot D'Aiguillon

- Assurer le lien entre le gabarit traditionnel du quartier et le bâtiment commercial du 888, rue Saint-Jean;
- Respecter la topographie du site;
- Ne pas construire l'îlot, aménager un espace vert (un mémoire).

Six mémoires en ont traité : Accès transports viables, Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, Géoécologie consultant, Suzanne Cotte, Anne Guérette et Francine Jourdain.

14- Îlot Saint-Vincent-de-Paul

- Destiner le site à un projet résidentiel à caractère social incluant un parc (4 mémoires);
- Réaliser un projet multifonctionnel (habitation, entreprises d'économie sociale, bar et salle de spectacle ou d'exposition), gabarits et volumes respectant les bâtiments voisins;
- Pour ce site d'envergure, prévoir un projet ayant une vocation publique, y aménager un Musée ou le projet Le Diamant, créer un lien haute-ville basse-ville, acquérir le site afin d'en contrôler les paramètres de développement;
- Démolir entièrement le site afin d'y construire un bâtiment de qualité qui s'intègre bien au secteur;
- Intégrer la façade de l'église à un projet résidentiel à caractère social.

Neuf mémoires en ont traité : Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, Conseil des monuments et sites du Québec,

Géoécologie consultant, Laurent Marcoux, Suzanne Cotte, Anne Guérette, Francine Jourdain et Serge Roy.

15- Sœurs-de-la-Charité

- Destiner l'îlot à la fonction résidentielle, y autoriser le commerce de proximité;
- Autoriser un projet mixte avec fonction culturelle dans la chapelle, bureau et résidentiel;
- Respecter les bâtiments existants et leur gabarit;
- À traiter en considérant l'îlot Saint-Vincent-de-Paul, l'avenue Honoré-Mercier et le lien avec la basse-ville.

Trois mémoires en ont traité : Comité des citoyens du Vieux-Québec, Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste et Anne Guérette.

Ancienne église Saint-Cœur-de-Marie

- En faire une salle de réception et d'exposition.

Un mémoire en a traité : Francine Jourdain.

2.4 Les usages

2.4.1 Pour le secteur de la Grande Allée (bars et restaurants)

Dans 12 mémoires, on recommande de ne pas prolonger les activités commerciales (bars et restaurants) de la Grande Allée vers l'ouest, entre le cours du Général-De Montcalm et le Musée national des beaux-arts du Québec. Les principaux arguments pour le statu quo sont à l'effet de pas augmenter les nuisances associées aux bars de même que souligner l'importance de conserver l'ensemble résidentiel existant. Sans étendre l'activité commerciale de bars et restaurants de la Grande Allée, un organisme (comité des citoyens du Vieux-Québec) est ouvert à analyser au cas par cas des projets structurants et deux autres mentionnent d'y permettre les commerces de proximité ou administratifs en complémentarité avec l'offre commerciale existante.

L'annexe III présente la liste des mémoires qui ont traité de ce thème.

2.4.2 Les autres usages, pour tout le secteur du PPU

On identifie des commentaires dans au moins 14 mémoires.

La mixité des fonctions est souhaitée pour l'ensemble du secteur, par exemple les commerces au rez-de-chaussée et l'habitation à l'étage. La présence de commerces pour animer la rue de même que le retour de commerces utilitaires de proximité à Place-Québec ressortent à quelques reprises. L'habitation est un usage souhaité pour les nouveaux développements mais par sur n'importe quel site.

Il est mentionné dans 6 mémoires de cesser le développement hôtelier et de bureaux administratifs et de favoriser les petits commerces dans le secteur en raison de la proximité de quartiers résidentiels et des problèmes de transport associés. L'idée générale qui ressort concernant le choix des fonctions à développer est qu'on ne peut augmenter considérablement le nombre de personnes qui fréquentent la colline sans proposer des solutions pour le transport en commun. Il est soutenu dans un mémoire que des projets d'envergure ne pourront être considérés avant la mise en service d'un tramway.

L'annexe III présente la liste des mémoires qui ont traité de ce thème.

2.5 Les espaces publics

Dix-huit mémoires ont traité des espaces publics sur la colline Parlementaire.

Pour la majorité des interlocuteurs, il ne faut pas aménager de scène permanente ou temporaire sur les plaines d'Abraham. Il est important de protéger la vocation actuelle des plaines et de minimiser le nombre et les impacts des grands événements sur la population résidante. Pour la réalisation de spectacles, il faudrait envisager d'autres sites ou secteurs.

À plusieurs reprises, on recommande de créer de nouveaux parcs et espaces publics à vocation familiale, notamment sur une partie du site de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul, où l'on propose d'aménager un belvédère accessible au public. Le parc de l'Amérique-Française est aussi ciblé pour une vocation familiale. Il est aussi suggéré de mettre en réseau les espaces publics, notamment les plaines et le coteau, en implantant un réseau piétonnier nord-sud. La protection des espaces verts existants et l'augmentation du couvert végétal sont fréquemment mentionnées dans les mémoires.

Il n'y a pas de consensus concernant la requalification du secteur du parc de la Francophonie et de la place George-V. Les recommandations passent du statu quo à l'unification des deux places, jusqu'à l'aménagement d'une grande place publique en surface dure. Autres idées concernant les espaces publics :

- Intégrer au schéma d'aménagement-lumière de la colline, l'illumination de l'église et du parc Saint-Matthews;
- Aménager un parc familial sur le terrain derrière l'édifice de la Haute-Ville;
- Améliorer et moderniser le mobilier urbain afin de donner une signature propre à la colline.

L'annexe III présente la liste des mémoires qui ont traité de ce thème.

2.6 Les transports

2.6.1 Commentaires généraux

Vingt mémoires ont traité des transports en général.

Parmi les propos tenus, plusieurs intervenants suggèrent d'intégrer au PPU une composante mobilité urbaine axée sur le renforcement du transport en commun. Pour eux, il apparaît impensable de traiter des orientations de développement, du choix des fonctions, sans considérer leurs impacts sur la circulation, sur les besoins en stationnement et sur les alternatives à mettre en place. En outre, pour 6 interlocuteurs, la circulation de transit et son débordement sur les rues locales doivent faire partie des préoccupations. Ceux-ci recommandent de réduire la place occupée par l'automobile en adoptant des mesures contraignantes et en favorisant les déplacements actifs et collectifs. Par ailleurs, dans 7 mémoires, on souligne l'importance d'élaborer un plan de transport qui comprendrait l'implantation d'un tramway. De plus, la consolidation et la poursuite du service Écolobus sont demandées dans 3 mémoires afin de desservir notamment les quartiers Montcalm et Saint-Jean-Baptiste et de faciliter les déplacements sur de courtes distances au centre-ville.

L'annexe III présente la liste des mémoires qui ont traité de ce thème.

2.6.2 Transports actifs

À l'intérieur des 9 mémoires qui traitent des transports actifs, il est demandé de fournir aux piétons et aux cyclistes les aménagements adéquats pour assurer leurs déplacements sécuritaires et en continu. Les solutions proposées :

- Planter un système de vélo libre-service;
- Rendre obligatoires les commodités pour les vélos (supports et vélos en libre-service);
- Ajouter des pistes cyclables et de chaussées désignées sécuritaires;
- Aménager une piste cyclable dans l'axe du boulevard René-Lévesque;
- Aménager un réseau de chaussées partagées dans les axes nord-sud et est-ouest.

L'annexe III présente la liste des mémoires qui ont traité de ce thème.

2.6.3 Stationnement

On note des commentaires sur le stationnement dans au moins 6 mémoires.

Parmi les solutions proposées dans ce domaine, on fait valoir qu'il faudrait imposer un nombre maximal de cases de stationnement pour de nouveaux projets de construction. En diminuant les possibilités de stationnement, on réduit l'importance de l'automobile et on valorise le transport en commun. Dans cette perspective, il est suggéré d'aménager des stationnements incitatifs en périphérie de la colline destinés aux visiteurs et aux travailleurs. Dans un mémoire il est suggéré de construire un stationnement public souterrain derrière l'édifice Haute-Ville. L'enjeu de l'accès aux stationnements sur rue pour les résidents au nord (quartier Saint-Jean-Baptiste) est également présent dans les mémoires. Il faut réglementer pour réserver davantage de cases aux résidents.

L'annexe III présente la liste des mémoires qui ont traité de ce thème.

2.7 Le patrimoine et le Manège militaire

Dans au moins 9 mémoires, on trouve des commentaires relatifs au patrimoine et dans 4 mémoires, des suggestions sont faites concernant le Manège militaire.

2.7.1 Le patrimoine

En matière de patrimoine, il s'agit non seulement de protéger l'architecture d'un bâtiment, mais aussi de s'assurer que les aménagements qui l'entourent contribuent à sa mise en valeur et permettent une transition avec les bâtiments voisins :

- Toute insertion et tout ajout doivent respecter le bâtiment patrimonial;
- Lorsque l'on requalifie un bâtiment à caractère patrimonial, il importe de respecter le plus possible son caractère historique;
- La construction en marge avant est à proscrire, elle dénature la lecture que l'on a du bâtiment patrimonial; on cite en exemple la Grande Allée (voir notamment Conseil des monuments et sites).

Relativement à la Grande Allée, puisque celle-ci est intégrée au parcours cérémoniel menant de l'aéroport à la colline Parlementaire, il est suggéré de définir des critères d'encadrement urbanistique de ce parcours. Ces critères seraient à prendre en compte lorsque l'on décidera ce qu'il est approprié d'autoriser de part et d'autre de la Grande

Allée, par exemple les fonctions, le bâti, etc. (voir notamment groupe de citoyens du Condominium Le Bernières).

Sur le plan des usages, si certains proposent de reconverter les bâtiments patrimoniaux à des fins publiques, un autre croit pertinent de refuser un nouvel usage à un bâtiment patrimonial lorsque cet usage exige une modification importante du bâtiment. Le recours à la consultation publique est suggéré pour discuter des projets de reconversion et pour connaître la valeur d'appropriation d'un bâtiment à caractère patrimonial par le milieu.

Sur un autre plan, il est proposé de mettre en place des mesures favorisant la préservation de détails architecturaux qui, sans conférer une valeur patrimoniale à un bâtiment, contribuent à maintenir l'identité d'un quartier (Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste).

Afin de mettre en valeur des points d'intérêt du bâti patrimonial, il est suggéré de créer un parcours culturel intégrant les éléments caractéristiques du territoire du PPU et des quartiers limitrophes.

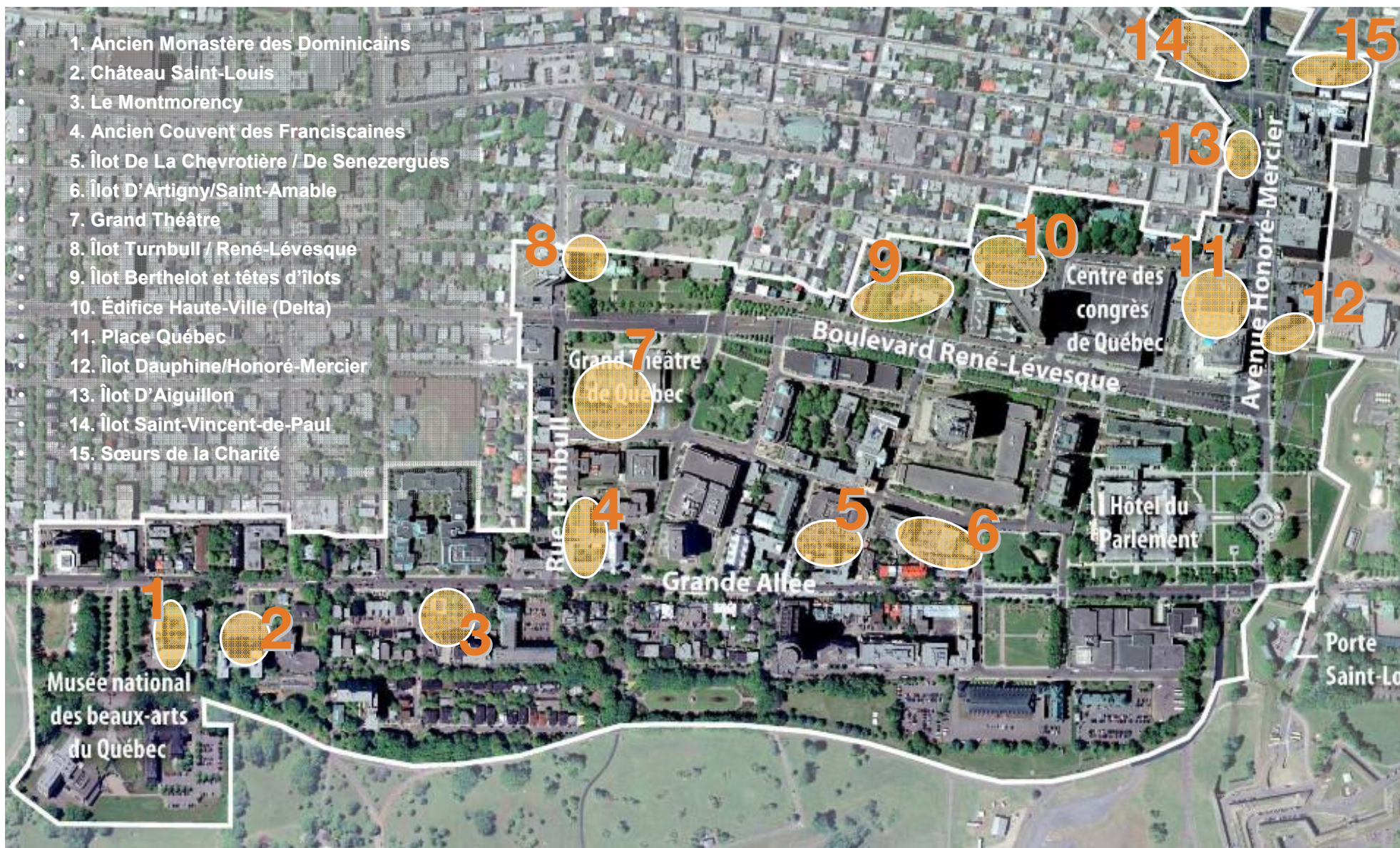
L'annexe III présente la liste des mémoires qui ont traité de ce thème.

2.7.2 Le Manège militaire

En ce qui a trait au Manège militaire, si certains suggèrent de reconstruire à l'identique, d'autres proposent de conserver la façade de style château du côté de la Grande Allée et de construire une façade contemporaine du côté des plaines. En matière d'usages, outre assurer un meilleur lien avec les plaines et la place George-V, les usages publics destinés à la population sont proposés et, pour certains, on demande d'y maintenir la présence des Voltigeurs.

L'annexe III présente la liste des mémoires qui ont traité de ce thème.

ANNEXE I - Sites potentiels de requalification



ANNEXE II - Faits saillants du forum du 23 mai 2009

Thème 1 : L'aménagement et l'animation des espaces publics

Parc de l'Amérique-Française : Le parc doit être conservé et il importe de renforcer sa vocation de parc de détente. Son aménagement doit être bonifié afin d'inciter davantage les gens, les travailleurs, les familles du secteur à l'utiliser, à se l'approprier.

Aménagement des rues : Des efforts doivent être consentis afin d'améliorer les déplacements piétons : réaliser un plan de gestion des déplacements; renforcer les liens entre les espaces publics et les sites d'intérêt; donner un caractère piéton à la rue Saint-Amable; faciliter les déplacements piétons dans l'axe nord/sud le long du boulevard René-Lévesque et entre la place D'Youville et le Parlement.

Parc des Champs-de-Bataille – scène permanente : Une courte majorité d'ateliers approuvent l'idée de créer une scène permanente sur les plaines. Ceux qui n'y sont pas favorables craignent qu'un tel équipement n'entraîne une augmentation du nombre de grands événements dans le secteur.

Place George-V : Les avis sont partagés quant à savoir si la place doit devenir ou non un lieu de rassemblement. Ceux qui n'y sont pas favorables craignent une augmentation du nombre de grands événements. Par contre, pour des raisons de nature environnementale et pour assurer la polyvalence du lieu en matière d'aménagement, une majorité privilégie la verdure à une place construite en dur.

Manège militaire et accès aux plaines : Le Manège doit constituer l'entrée officielle du parc des Champs-de-Bataille, un accès significatif. Les entrées doivent être localisées de part et d'autre du bâtiment.

Création de lieux de diffusion pour recycler les bâtiments institutionnels (Saint-Cœur-de-Marie, église et monastère des Dominicains, Manège militaire) : D'une manière générale, au plan architectural, on privilégie la conservation de ces bâtiments plutôt que leur démolition. Par contre, chacun de ces bâtiments constitue un cas d'espèce, il n'y a pas de solution unique. En matière de fonction, Saint-Cœur-de-Marie a fait l'objet du plus grand nombre de commentaires, plusieurs suggèrent des fonctions qui répondent aux besoins des citoyens du secteur. Pour ce bâtiment, le choix des fonctions doit tenir compte du secteur résidentiel environnant. Compte tenu de l'incendie, le Manège constitue un cas à part. On doit lui conférer une vocation résolument publique pouvant accueillir plusieurs activités : des activités et des services en lien avec la scène permanente des plaines, salle de réception, domicile des Voltigeurs, musée, etc.

Thème 2 : Évolution des fonctions et du bâti dans les divers secteurs de la colline Parlementaire

Grande Allée, les fonctions à l'ouest du Concorde jusqu'au Musée national des beaux-arts du Québec : Le prolongement de la fonction commerciale de la Grande Allée telle qu'on la connaît dans sa partie ludique, c'est-à-dire les fonctions de bar et de restaurant, les fonctions qui génèrent du bruit et à forte incidence sur le milieu, n'est pas souhaité à l'ouest du Concorde. Dans cette partie, on favorise les fonctions de bureau et

de commerce de proximité qui sont perçues comme compatibles avec la fonction résidentielle située à proximité.

Avenue Honoré-Mercier : Plusieurs ateliers sont en accord avec l'idée de consolider les fonctions existantes, hôtelière et administrative, incluant des commerces au rez-de-chaussée sur cette avenue. Par contre, la fonction résidentielle n'est pas écartée lorsque l'on considère l'étude des sites (site 13, Îlot D'Aiguillon; site 14, Patro Saint-Vincent-de-Paul; site 15, Sœurs-de-la-Charité).

Fonction résidentielle : Une majorité d'ateliers estiment que, dans une perspective de mixité des fonctions, la fonction résidentielle devrait être permise dans la plupart des secteurs de la colline Parlementaire.

Sites potentiels de requalification et paramètres à observer en matière de hauteur, d'implantation et de gabarit : Au total, 15 sites potentiels étaient identifiés au questionnaire. Si certains de ces sites ont été commentés par plusieurs ateliers, d'autres recommandent que chaque site fasse l'objet d'une analyse afin de se prononcer adéquatement. On ne peut fixer une hauteur uniforme à l'ensemble des sites. Il est suggéré d'identifier des critères afin d'aider à déterminer la hauteur, l'implantation, le gabarit : qualité architecturale, tenir compte du lieu d'insertion, ensoleillement, toiture verte, corridors de vents au sol, etc. Les sites les plus discutés sont : les stationnements du Château Saint-Louis (site 2), du Montmorency (site 3), du Grand Théâtre (site 4); l'îlot Turnbull/René-Lévesque – l'ancien Jeffery Hale (site 8), l'édifice Haute-Ville/hôtel Delta (site 10), l'îlot D'Aiguillon (site 13), le Patro Saint-Vincent-de-Paul (site 14). Par ailleurs, plusieurs ateliers soumettent que l'ajout de nouveaux bâtiments, particulièrement lorsqu'il s'agit de bureaux, ne peut être fait sans une amélioration significative du transport en commun.

Modalités à respecter pour le recyclage ou la reconversion de bâtiments à valeur patrimoniale : Si tous s'entendent sur l'importance de respecter le patrimoine bâti, une partie des ateliers soumet qu'il faut assurer le maintien de l'intégrité des bâtiments à valeur patrimoniale. En ce sens, la reconversion n'apparaît pas souhaitable, car elle peut nécessiter des changements à l'architecture. Par contre, d'autres ateliers pourraient accepter, dans certains cas, certaines modifications architecturales à un bâtiment patrimonial. Pour eux, cette façon de faire est préférable plutôt que de laisser un bâtiment inutilisé ou à l'abandon. Par ailleurs, en ce qui a trait à la Grande Allée, afin de maintenir la lecture architecturale, notamment pour la série de bâtiments situés immédiatement à l'ouest du Concorde, des ateliers recommandent que la marge avant des bâtiments demeure libre de construction.

ANNEXE III - PPU de la colline Parlementaire

Mémoires, documents écrits et principaux sujets traités

	2.1 Commentaires généraux	2.2 L'habitation	2.3.1 La consolidation du bâti (commentaires)	2.4.1 Les usages (Grande Allée, bars et restaurants)	2.4.2 Les autres usages, tout le secteur	2.5. Les espaces publics	2.6.1 Les transports (commentaires généraux)	2.6.2 Transports actifs	2.6.3 Stationnement	2.7.1 Le patrimoine	2.7.2 Le Manège militaire
1. Accès transports viables		x	x		x	x	x	x			
2. Association des gens d'affaires du Faubourg					x	x	x		x		
3. Centre de la petite enfance Coop St-Jean-Baptiste		x				x	x				
4. Comité Action D'Aiguillon		x	X				x				
5. Comité de vigilance de l'îlot Jeanne d'Arc		x		x		x					
6. Comité des citoyens du quartier St-Sauveur		x				x	x				
7. Comité des citoyens du Vieux-Québec	x	x	x	x	x	x	x			x	x
8. Comité populaire St-Jean-Baptiste		x	x		x	x	x	x		x	
9. Conseil de quartier de Montcalm	x	x	x	x	x					x	
10. Conseil de quartier de St-Jean-Baptiste	x		x			x	x			x	
11. Conseil des monuments et sites du Québec	x	x	x	x		x	x			x	
12. Fabrique de la paroisse St-Dominique de Québec				x							
13. Front d'action pop. en réaménagement urbain		x			x			x			
14. Groupe de citoyens du Condom. Le Bernières	x		x	x			x			x	
15. Société du Centre des congrès de Québec					x						
16. Vivre en ville		x	x		x		x	x	x		
17. Architectes Amiot & Bergeron, M ^{me} S. Bergeron	x		x							x	
18. Atelier 21, M. Christian Bernard, architecte	x		x				x	x			
19. Géoécologie Consultant, M. Simon Demers			x								
20. Laurent Marcoux, technicien en design industriel	x					x					x
21. M. Marc Boutin		x	x		x		x				
22. M ^{me} Suzanne Cotte		x	x	x	x	x					
23. M ^{me} Cheryl-Ann Dagenais		x	x		x	x	x	x		x	
24. M ^{me} Michèle Dumas	x	x	x	x		x	x	x	x		
25. M. Jean-Philippe Dumont	x		x								
26. M ^{me} Esther Greaves			x								
27. M ^{me} Anne Guérette	x		x				x	x		x	x
28. M. Daniel Houle		x					x		x		
29. M. Mario Jobin						x					
30. M ^{me} Francine Jourdain	x		x	x		x					
31. M ^{me} Rollande Morneau		x			x	x	x				
32. M. Louis-Philippe Pouliot			x		x						
33. M ^{me} Madeleine Robin		x	x	x	x	x					
34. M. Serge Roy		x	x	x			x				
35. M. Steven Théberge						x			x		
36. M ^{me} Adrienne Tremblay			x								
37. M ^{me} Francine Vachon			x	x			x	x	x		
38. M ^{me} Belen Varas											x